Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 18 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le dix huit avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. - ROUX L.
Absents : Mlle GRIGRI Karine – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 14-38
Aménagement de la rue du Four, place du Monument aux Morts, place du Jeu de boules
Demande de subvention au Conseil Régional

Le Maire informe l'Assemblée que l'aménagement des places et rues du village, débuté en 2008, doit se poursuivre. La rue du Four, les places du Monument aux Morts et du Jeu de boules doivent être réhabilitées à leur tour.
Elle précise que des projets de réalisation ont été rédigés et que les travaux, notamment d'amélioration des toilettes publiques de la rue du Four, doivent être exécutés rapidement en raison du très mauvais état de la toiture, dont les tuiles menacent de tomber sur les passants.
Elle propose de solliciter le Conseil Régional pour l'obtention d'une subvention afin de compléter le financement du projet qui s'élève à 119 275 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Adopte** le projet d'aménagement de la rue du Four, des places du Monument aux Morts et du Jeu de boules, pour un montant hors taxes de 119 275 € ;
- **Sollicite** une subvention du Conseil Régional, selon le plan de financement en annexe ;
- **Demande** au Conseil Régional la possibilité de débuter les travaux immédiatement du fait de la dangerosité due à la détérioration de la toiture des toilettes publiques de la rue du Four ;
- **Mandate** le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 MAI 2014
et publication ou notification
du 30 MAI 2014

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX	FINANCEMENT	
119 275 €	Région (35%) :	41 650 €
	Département (45%)	53 650 €
	Autofinancement (20%):	23 975 €

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 18 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le dix huit avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. - ROUX L.
Absents : Mlle GRIGRI Karine – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 14-39
Demande d'annulation de la nouvelle carte cantonale

Le Maire expose à l'Assemblée que, dans sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre a fait part de son intention de supprimer les Départements en 2021.
Elle demande que, dans ces conditions, la réforme de la carte cantonale soit annulée. En effet, ce découpage occasionnera des dépenses inutiles pour une réforme qui ne durera que six ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et :

Considérant le discours du Premier Ministre devant le Parlement et de son intention de supprimer les Départements en 2021 ;
Considérant que la modification de la carte cantonale pour les futures élections du Conseiller Départemental de 2015, constituera une dépense publique non négligeable, pour une durée limitée ;

Demande l'annulation de la carte cantonale et le maitien des cantons en l'état.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE (Var)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 MAI 2014
et publication ou notification
du 30 MAI 2014